



## **Communiqué final de la deuxième réunion ministérielle sur le Bassin aquifère sénégal-mauritanien**

Nous, les Ministres en charge de l'eau de la République de la Gambie, de la République de la Guinée-Bissau, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal, partageant le Bassin aquifère sénégal-mauritanien, sommes réunis à notre 2<sup>e</sup> session ordinaire le 22 octobre 2024 à Ljubljana, sous la présidence de Son Excellence Mme Amal Maouloud, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la République Islamique de Mauritanie, en marge de la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontière et des lacs internationaux, conscients de notre responsabilité partagée pour assurer la gestion durable de cette précieuse ressource face aux défis environnementaux croissants. À la suite de cette réunion,

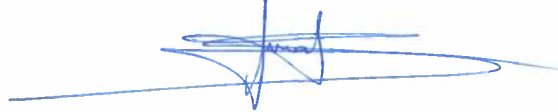
1. Nous réaffirmons l'importance stratégique des ressources en eaux souterraines du Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM) pour le développement durable, la résilience au changement climatique, la paix et la stabilité de nos pays ainsi que le renforcement de la coopération entre nous, dont 80% de la population dépend de l'accès à ces eaux ;
2. Nous rappelons la Déclaration ministérielle sur le BASM adoptée à Genève le 29 septembre 2021, qui fixe une vision commune pour une gestion durable et concertée du BASM, y compris le programme régional soutenant la réalisation de cette vision ;
3. Nous confirmons notre engagement à renforcer la gouvernance des eaux souterraines, à améliorer les connaissances scientifiques sur les eaux souterraines, sur leurs usages présents et futurs, ainsi que sur leur interaction physique avec les eaux de surface, et à renforcer les capacités de nos ministères pour le suivi et l'évaluation, la gestion et l'échange des données et de l'information ;
4. Nous confirmons aussi notre engagement à renforcer la coopération au niveau transfrontière pour une gestion stratégique, intégrée et concertée des ressources en eau du BASM ;
5. Nous manifestons à nouveau notre volonté de mettre en place un cadre institutionnel et juridique de coopération transfrontière pour la protection, la préservation et la gestion durable des eaux du BASM ;
6. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis en vue de consolider la coopération autour du BASM sous l'égide du Groupe de Travail Régional (GTR) avec la participation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). A ce titre, nous remercions et félicitons les membres du GTR pour le travail effectué. Nous remercions aussi les partenaires tels que la Banque mondiale, le Centre international pour l'évaluation des ressources en eaux souterraines, le Geneva Water Hub, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), assuré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, pour leur soutien à ce processus ;
7. Nous accueillons avec satisfaction l'avant-projet d'accord sur le BASM élaboré par le GTR, avec le soutien du secrétariat de la Convention sur l'eau et du Comité d'application de la Convention sur l'eau ; 

8. Nous demandons au secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Secrétariat du GTR, de soumettre officiellement le projet d'accord aux États membres afin que les autorités compétentes dans nos pays respectifs puissent démarrer le processus de négociation et d'appuyer les négociations officielles afin de finaliser l'accord pour adoption lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026. Dans ce but, nous décidons de renforcer le GTR pour qu'il puisse avoir les compétences, capacités et pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette négociation ;
9. Nous accueillons avec satisfaction l'ensemble des propositions de projets élaborées par le GTR avec l'appui de la Banque mondiale, qui soutiennent certains éléments de la vision et du programme régional du GTR. Nous encourageons les partenaires techniques et financiers, en particulier la Banque mondiale, à soutenir leur mise en œuvre ;
10. Nous accueillons avec satisfaction le démarrage des activités du projet du Fonds pour l'Environnement Mondial, exécuté par l'OSS et le PNUE, qui contribue à l'atteinte des objectifs assignés à la vision stratégique et du programme régional du GTR ;
11. Nous accueillons avec satisfaction l'intérêt de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement et de l'Union Européenne dans le cadre de l'Initiative l'Équipe Europe sur la Gestion des Eaux Transfrontalières en Afrique, et les invitons à soutenir la mise en œuvre de la vision et du programme régional pour la coopération sur le BASM ;
12. Nous demandons au GTR, conformément à son mandat, de continuer à veiller à la bonne coordination dans l'exécution des initiatives existantes et des différents projets à venir ;
13. Nous félicitons les Haut-Commissaires de l'OMVG et de l'OMVS pour la signature du protocole d'entente entre l'OMVG et l'OMVS ayant appuyé l'opérationnalisation du secrétariat du GTR, et demandons à ces deux organisations de veiller à ce que des ressources adéquates soient mises à disposition pour pouvoir assurer la continuité des charges et fonctions de ce secrétariat ;
14. Nous demandons aux Hauts-Commissaires de l'OMVG et de l'OMVS d'informer régulièrement leurs Conseils des ministres respectifs de l'état d'avancement du processus, en inscrivant à l'ordre du jour un point permanent sur l'importance des eaux souterraines et la coopération dans le cadre du BASM ;
15. Nous sollicitons le Secrétariat du GTR à encourager la participation en qualité d'Observateurs de la République de la Guinée, membre de l'OMVG et de l'OMVS, et de la République du Mali, membre de l'OMVS, dont les territoires nationaux respectifs ne se situent pas dans les délimitations hydrogéologiques du BASM, afin qu'ils bénéficient de l'échange d'expériences et de connaissances scientifiques et pratiques, et en vue de renforcer un dialogue sur les bénéfices partagés de la gestion conjointe des eaux souterraines et de surface ;
16. Nous remercions l'Union Européenne, l'UNESCO, la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, la Banque Mondiale et le Fonds Mondial pour l'Environnement pour leur soutien financier au processus en cours sur le Bassin aquifère sénégal-mauritanien ;
17. Nous appelons tous les partenaires techniques et financiers à continuer d'œuvrer ensemble à travers le GTR pour garantir une gestion intégrée et durable des eaux du BASM, afin de promouvoir la paix et la prospérité dans notre région ; 

18. Nous décidons de rester saisis de la question et de tenir régulièrement des réunions pour en assurer le suivi. La prochaine réunion ministérielle devra avoir lieu au plus tard lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 ;
19. Les délégations de la République de la Gambie, de la République de la Guinée-Bissau, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal sensibles à l'accueil fraternel et chaleureux ainsi qu'à l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés pendant leur séjour à Ljubljana, expriment leur profonde gratitude, au Gouvernement et au peuple de la République de Slovénie.

Fait à Ljubljana, le 22 octobre 2024

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.